



Embajada de España
KINSHASA

POUR INTRODUIRE LA DEMANDE, IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR AU PRÉALABLE UN RENDEZ-VOUS. PRIÈRE DONC D'ÉCRIRE UN COURRIER À **emb.kinshasa.vis@maec.es** DANS UN DÉLAI MINIMUM DE 1 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART.

CONDITIONS VISA TRAVAIL

PHOTOCOPIES
EN COULEUR

1. Formulaire rempli et signé par l'intéressé.
2. Photo passeport récente: UNE.
3. Passeport avec une validité de 6 mois. 1
4. FRAIS ADMINISTRATIFS pour tout dépôt de dossier: **60,00 EUROS**.
5. Conditions supplémentaires:
 - Autorisation de résidence pour travail. 1
 - Offre de travail du futur employeur ou contrat de travail. 1
 - Copie de la carte d'identité (DNI) du futur employeur. 1
 - Acte de naissance légalisé au Ministère des Affaires Etrangères de la RDC/RC. 1
 - Extrait de casier judiciaire légalisé au Ministère des Affaires Etrangères de la RDC/RC. 1
6. Réservation du billet d'avion aller/retour. 1
7. Preuve de logement. 1
8. Assurance de voyage (validité 3 mois). 1
9. Certificat médical : prière de s'adresser à l'un des centres médicaux mentionnés: 1
 - Centre Médical de Kinshasa (ville).
 - Centre Médical de Monkole (Mont-Ngafula).

N.B : Veuillez noter que la Police des Frontières peut systématiquement demander à tout détenteur d'un visa de travail les documents qui justifient le but du voyage.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'Ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera nécessaire pour l'étude du dossier